



## Assignation en justice faite par mon mari

Par **myriam67**, le **09/01/2012 à 21:16**

Bonjour,

Je ne sais comment par où commencer pour vous expliquer ma situation.

J'ai suivi des séances chez un Psychologue pour des problèmes au sujet de l'argent (je suis "malade de l'argent") et au fur et à mesure des séances, il m'a conseillé de tout dire.

J'ai des crédits en imitant la signature de mon mari.

J'avais besoin toujours et toujours de l'argent. Au début, je prenais l'argent pour offrir à ma famille, mon mari et mon fils, des cadeaux, puis des crédits pour rembourser les crédits.

Je l'ai dit à mon mari. Au début, c'était un peu la claque pour lui, car en fait il pensait à la maison qu'on pouvait perdre.

Mais, il est allé tout de suite chez un avocat et lui a tout expliqué.

Son avocat va faire une assignation en justice.

Ma question est :

Qu'est ce que je risque et qu'elle défense prendre ?

la liquidation judiciaire où payer les dettes.

Sachant que la maison est un bien reçu de la famille de mon mari, je n'ai aucun droit et rien n'est à mon nom.

En fait, je n'ai rien à mon nom.

Merci

Cordialement

Par **corimaa**, le **09/01/2012 à 23:45**

En ayant fait des crédits au nom de votre mari et en imitant sa signature, vous l'avez mis dans une très mauvaise situation, il peut effectivement perdre sa maison et être obligé de la vendre

pour rembourser les dettes que vous lui avez mis sur le dos

Il est donc normal qu'il veuille se protéger pour ne pas être obligé de rembourser à votre place